



erdre gesvres
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

22 Novembre 2019

Utilisation de la grille mode vie

TEPOS

Contribuer à la feuille de route universelle du Développement durable

- 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis en 2015, pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous



Stratégie Développement Durable

7 axes, 22 objectifs + 1 axe transversal

I-Aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

- 1-Intégrer les enjeux d'atténuation et d'adaptation dans le PLUI
- 2-Conduire une politique d'aménagement durable des espaces publics, zones d'activités et d'habitat
- 3-Anticiper et accompagner le développement des réseaux
- 4-Préserver la ressource en eau, les milieux et la biodiversité

II-Améliorer la performance énergétique et réduire l'impact écologique des secteurs résidentiel et tertiaire

- 5-Accompagner la rénovation de l'habitat
- 6-Développer des projets de construction et rénovation exemplaires dans le patrimoine public
- 7-Structurer une filière d'éco-construction/ éco-rénovation

III-Développer l'agriculture et l'alimentation durable

- 8-Améliorer les pratiques agricoles pour répondre aux enjeux du changement climatique et de la santé
- 9-Développer une alimentation de qualité et de proximité
- 10-Lutter contre la précarité alimentaire

IV-Développer l'offre de mobilité durable

- 11-Aménager le territoire pour favoriser la mobilité durable
- 12-Favoriser la pratique du vélo
- 13-Favoriser la pratique du co-voiturage
- 14-Améliorer l'offre de transports en commun

V-Développer la production et la consommation des énergies renouvelables

- 15-Développer les projets collectifs citoyens, privés et publics de production et/ou consommation d'énergies renouvelables
- 16-Soutenir la filière bois-énergie

VI-Favoriser le changement de comportements

- 17-Développer les démarches de développement durable dans les entreprises
- 18-Sensibiliser, informer, partager des pratiques pour changer les comportements
- 19-Développer l'éco-exemplarité des collectivités

VII-Soutenir les initiatives en faveur du développement durable

- 20-Favoriser l'économie collaborative, la réutilisation et le réemploi
- 21-Favoriser la mise en oeuvre de projets collectifs en faveur du développement durable
- 22-Développer la coopération en faveur du développement durable

Mettre en œuvre, suivre et évaluer la stratégie DD
(Planifier, garantir la participation, suivre la mise en œuvre, évaluer)

Plan d'actions

Axe I - Aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

| | |
|---|---|
| 1 - Intégrer les enjeux d'atténuation et d'adaptation dans le PLUi | 1 - Rédiger une OAP thématique Air Energie Climat |
| | 2 - Réaliser une OAP mobilité |
| | 3 - Réaliser une OAP cadre de vie |
| 2 - Conduire une politique d'aménagement durable des espaces publics, zones d'activités et d'habitat | 4 - Définir des moyens de traduire une ambition politique en matière de développement durable dans l'aménagement et l'entretien des zones d'activités, d'habitat et espaces publics |
| 3 - Anticiper et accompagner le développement des réseaux | 5 - Réaliser une étude de planification des réseaux électriques et des études de réseaux de chaleur et de réseaux gaz |
| 4 - Préserver la ressource en eau, les milieux et la biodiversité | 6- Poursuivre les programmes de restauration des cours d'eaux et des milieux aquatiques |
| | 7 - Mettre en place une gestion durable de la forêt et de la haie |

Axe II - Améliorer la performance énergétique et réduire l'impact écologique des secteurs résidentiel et tertiaire

| | |
|---|---|
| 5 - Accompagner la rénovation de l'habitat | 8 - Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation dans le cadre de la plateforme SERENHA et du PIG |
| 6 - Développer des projets de construction et rénovation exemplaires dans le patrimoine public | 9 - Poursuivre la démarche de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine public et favoriser des projets publics exemplaires d'éco- construction et éco-rénovation |
| 7 - Structurer une filière d'éco-construction/éco-rénovation | 10 - Structurer une filière d'éco-construction/éco-rénovation |

Axe III - Développer l'agriculture et l'alimentation durable

| | |
|---|--|
| 8 - Améliorer les pratiques agricoles pour répondre aux enjeux du changement climatique et de la santé | 11 - Sensibiliser, inciter et accompagner la mise en œuvre de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et de la santé |
| 9 - Développer une alimentation de qualité et de proximité | 12 - Mettre en œuvre un projet alimentaire de territoire |
| 10 - Lutter contre la précarité alimentaire | 13 - Soutenir la lutte contre la précarité alimentaire |

Plan d'actions

Axe IV - Développer l'offre de mobilité durable

| | |
|---|---|
| 11 - Aménager le territoire pour favoriser la mobilité durable | 14 - Aménager des itinéraires sécurisés de qualité pour les vélos |
| | 15 - Aménager des "points de connexion" entre les différentes offres de transport |
| | 16 - Développer le réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques |
| 12 - Favoriser la pratique du vélo | 17 - Structurer un service de location de Vélo à Assistance Electrique |
| | 18 - Créer une vélo-école |
| 13 - Favoriser la pratique du covoiturage | 19 - Utiliser l'application "Ouest GO " pour animer le co-voiturage sur le territoire |
| 14- Améliorer l'offre de transports en commun | 20 - Développer l'offre de Transports collectifs |

Axe V - Développer la production et la consommation des énergies renouvelables

| | |
|---|--|
| 15 - Développer les projets collectifs citoyens, privés et publics de production et/ou consommation d'énergies renouvelables | 21 - Sensibiliser et accompagner les projets collectifs de production et/ou de consommation d'énergies renouvelables |
| | 22 - Développer le recours aux énergies renouvelables dans opérations d'aménagement et les bâtiments publics |
| 16 - Soutenir la filière bois-énergie | 23 - Soutenir la filière bois énergie issue de la gestion perenne du bocage |

Axe VI - Favoriser le changement de comportements

| | |
|---|--|
| 17 - Développer les démarches inter-entreprises en faveur du développement durable | 24 - Favoriser les actions collectives entre entreprises dans les zones d'activité |
| | 25 - Sensibiliser et accompagner les entreprises dans l'évolution des pratiques de déplacements |
| 18 - Sensibiliser, informer, partager des pratiques pour changer les comportements | 26 - Organiser par les habitants et pour les habitants des ateliers de sensibilisation et d'échanges de pratiques |
| | 27 - Animer et mettre en œuvre le plan de prévention des déchets |
| | 28 - Sensibiliser et former les scolaires et les habitants à l'éco-mobilité |
| | 29 - Sensibiliser et former les scolaires et les habitants aux économies d'énergie |
| | 30 - Etudier la mise en œuvre d'outils qui facilitent ou récompensent le co-voiturage, l'auto-partage, l'utilisation de transports en communs et les mobilités |
| | 31 - Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et notamment les scolaires |
| 19 - Développer l'éco-exemplarité des collectivités | 32 - Sensibiliser et impliquer les habitants et les acteurs du territoire à participer à l'entretien des milieux naturels et à l'amélioration de la qualité de l'eau |
| | 33 - Développer l'achat public responsable |
| | 34 - Mettre en place et animer un plan de déplacement administration |
| | 35 - Mettre en place une charte éco-agent |

Plan d'actions

Axe VII - Soutenir les initiatives en faveur du développement durable

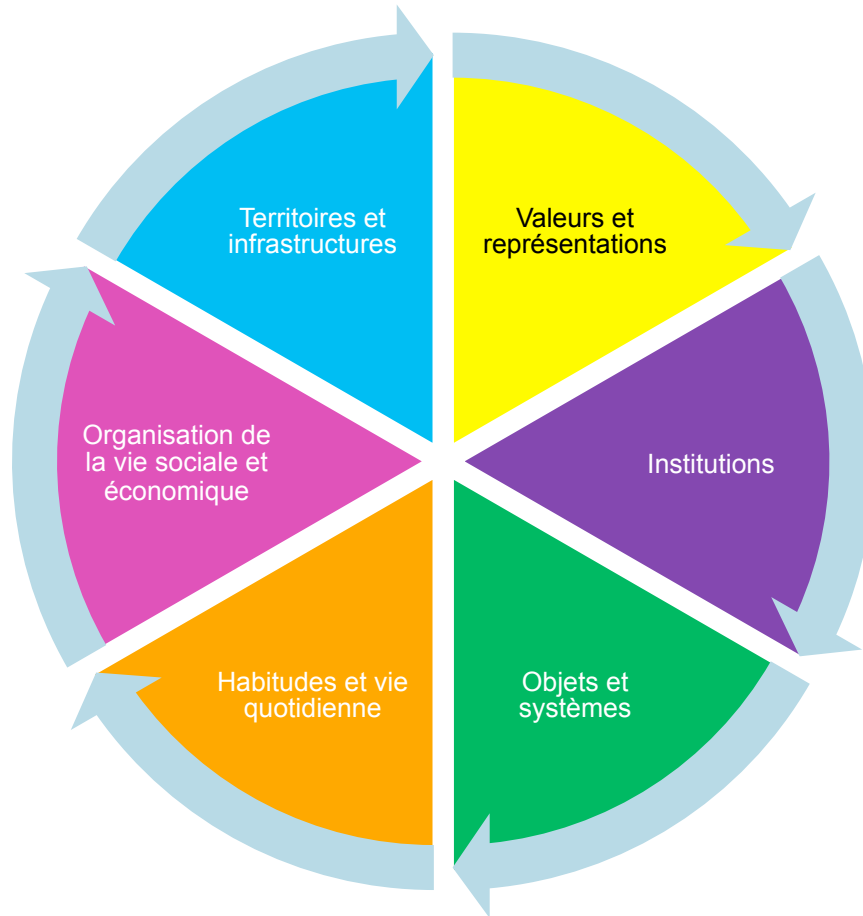
| | |
|---|---|
| 20 - Favoriser l'économie collaborative, la réutilisation et le réemploi | 36 - Mettre en place un espace collaboratif et des espaces dédiés au don/troc et réemploi |
| 21 - Favoriser la mise en œuvre de projets collectifs en faveur du développement durable | 37 - Développer des espaces tiers et des réseaux de compétences autour de projets DD du territoire |
| 22 - Développer la coopération en faveur du développement durable | 38 - Soutenir les initiatives de coopération internationale et interterritoriale en faveur du développement durable |

E 8 Axe VIII- Mettre en œuvre, suivre et évaluer la stratégie de Développement Durable

| | |
|---|---|
| 23- Planifier, garantir la participation, suivre la mise en œuvre, évaluer | 39 – Dispositif de gouvernance, suivi et évaluation |
|---|---|

Changer les modes de vie sur les secteurs prioritaires

- 6 leviers à actionner en même temps



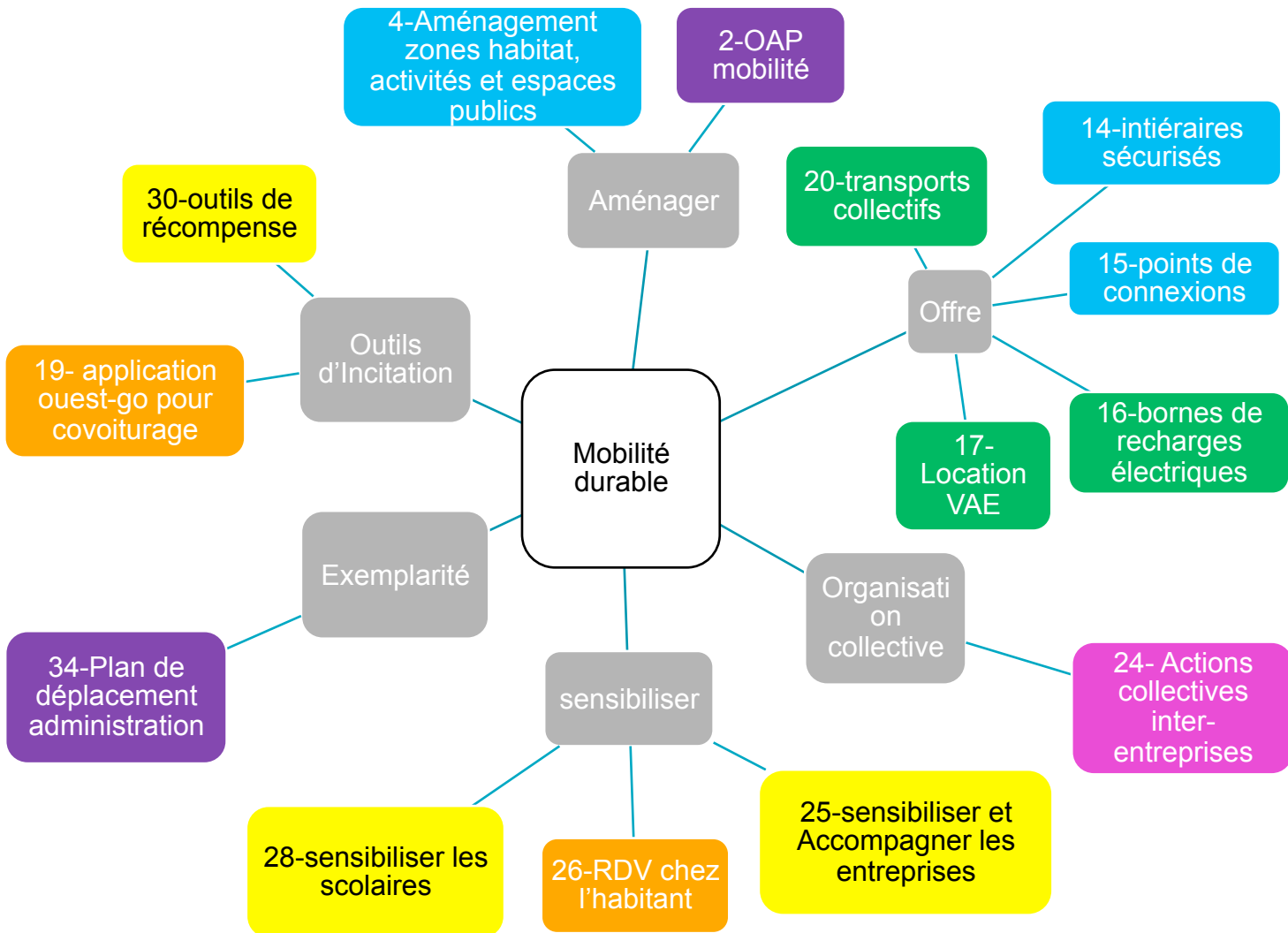
Utilisation de cette grille relative aux modes de vie sur les secteurs prioritaires

- **Habitat**
- **Mobilité**
- **Agriculture/alimentation**
- **Consommation responsable/prévention des déchets**

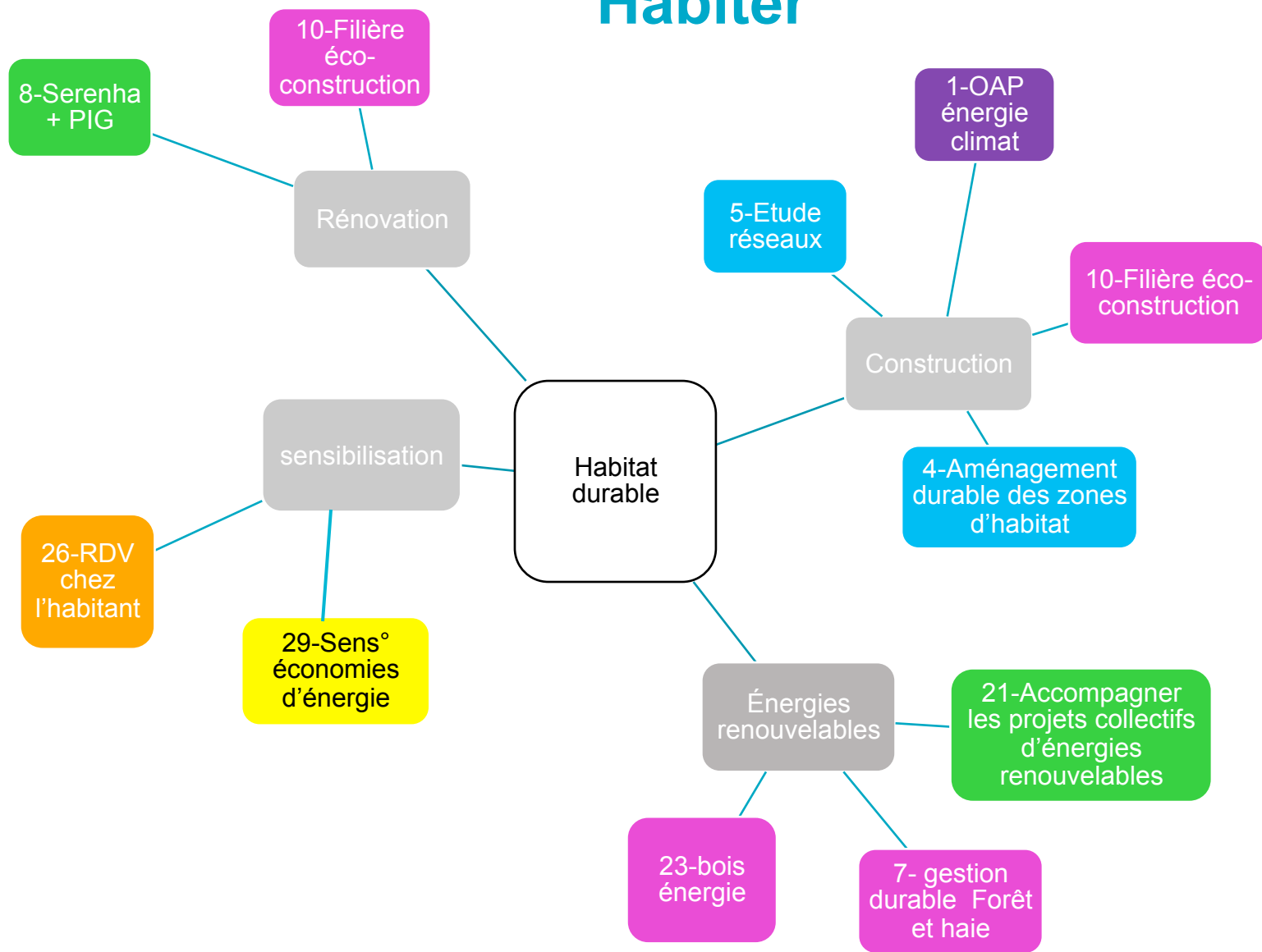
En ciblant pour chacun, les leviers actionnés dans la stratégie DD



Actions couplées pour se déplacer mieux



Actions couplées pour mieux Habiter



1. Rend la présentation de la stratégie plus concrète et digeste
3. Montre la systémique
5. Permet d'aborder la nécessité de coopération